

Des propos indécents, la démission comme seule solution !



Le décès tragique de notre collègue, à la veille de Noël, a ému et bouleversé tout le corps social cheminote, mais aussi en dehors de notre entreprise. Plutôt que d'adopter une posture digne et respectueuse, le ministre des Transports, Philippe Tabarot, s'est empressé de réagir en déclarant que « Ça aurait pu être plus grave s'il avait souhaité faire dérailler son train », ce qui est une absurdité tant vis-à-vis de l'exploitation ferroviaire que de ce cheminote qui a toujours été professionnellement exemplaire.

Ainsi, la mort brutale de Bruno n'a engendré aucune compassion, aucune émotion, de la part de notre nouveau ministre des transports qui n'a pas daigné avoir un mot de réconfort pour la famille et les proches, préférant sur les réseaux sociaux ne commenter « que les conséquences importantes pour les usagers des trains durant cette période ».

Inexpérience et méconnaissance au service du démantèlement du service public ferroviaire

Les propos de P. Tabarot, sont non seulement choquants par le déni des morts au travail qu'ils dénotent, mais le sont également par la méconnaissance totale des systèmes de sécurité ferroviaire. En effet, n'importe quelle personne s'intéressant un tant soit peu au chemin de fer, aurait su que le TGV s'arrêterait en urgence grâce à la Veille Automatique avec Contrôle du Maintien d'Appui (VACMA) au bout de 5 secondes et que le régulateur des circulations serait immédiatement avisé sécurisant ainsi l'ensemble des circulations.

Nous n'attendions pas grand-chose d'un ministre qui avait appris sa nomination devant la télévision! Nous avons quand même été déçus, cela sera sans doute sa seule réussite d'un mandat que nous espérons le plus court possible. Car s'il n'a pas eu de mots pour la famille cheminote, ceci vient sans doute de la détestation qu'il peut avoir pour le service public ferroviaire et ceux qui le défendent. Ainsi, nous n'oublions pas que Philippe Tabarot est :

- ✚ **Pour la limitation du droit de grève**, il a été rapporteur d'une proposition de loi visant à limiter le droit de grève pendant certaines périodes comme les vacances scolaires ou les jours fériés 30 jours dans l'année, interdisant les grèves de 59 minutes et voulant prolonger le délai pour poser sa Déclaration Individuelle d'Intention (D2I) à 72 heures !
- ✚ **Pour la privatisation de la SNCF**, en charge des transports dans la région PACA, il a été l'artisan de la première ouverture à la concurrence des TER en Provence-Alpes-Côte d'Azur !
- ✚ **Contre l'accord Cessation Anticipée d'Activité (CAA)**, alors que celui-ci est entièrement financé par la SNCF, et permettra à des milliers de cheminotes et cheminots, notamment celles et ceux sur des emplois à pénibilité avérée, de partir quelques mois plus tôt à la retraite.



Pour SUD-Rail, les choses sont claires : une seule solution : la démission !!!